

Conseil métropolitain de Toulouse Métropole

10 février 2022

Voeu du Groupe Métropole d'Avenir (MA) pour une application de la ZFE-m à la fois acceptable pour les habitants et efficace pour la qualité de l'air

Si la pollution atmosphérique fait partie des causes majeures de décès en France, ce n'est pas 10% mais 17% des morts recensés (d'après l'étude publiée dans la revue scientifique Environmental Research en février 2021 sur les données de 2018)

<https://www.lefigaro.fr/sciences/la-pollution-de-l-air-provoquerait-pres-de-100-000-morts-prematurees-par-an-en-france-20210209>

Si Toulouse métropole et son président Jean-Luc Moudenc étaient réellement soucieux de la santé des habitants, ils n'auraient pas tant tardé à faire le bilan à mi-parcours pour finalement annoncer qu'au rythme actuel la métropole ne sera qu'à -9% au lieu des -40% de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre pour 2030 par rapport à 2008.

L'objectif de ce vœu est de demander à l'Etat une évolution des dispositions législatives pourrait cependant permettre une mise en œuvre de la ZFE-m plus proportionnée et cohérente avec la réalité de certains usages. Une prise en compte spécifique des véhicules munis d'une vignette Crit'Air 3, détenus depuis longtemps et utilisés très occasionnellement par leur propriétaire, pourrait par exemple contribuer à rendre l'application de la ZFE-m à la fois plus acceptable pour les habitants tout en la rendant efficace pour la qualité de l'air.

Malheureusement aucun élément à l'appui de la demande pour la justifier au minimum à part la parole de Mr Portarrieu.

Quand la température devient trop élevée, il y a deux solutions : limiter les causes ou casser le thermomètre. Nous noterons que M. Portarrieu, député de la République en Marche, préfère casser le thermomètre.

Nous sommes d'ailleurs curieux de savoir qu'est-ce qui permet vous permet de dire que les véhicules crit'air 3 sont utilisés très occasionnellement par leur propriétaire ?

Comment contrôler parmi les véhicules Crit'air 3 ceux qui sont « utilisés très occasionnellement par leur propriétaire » ? On peut s'étonner qu'un parlementaire qui devrait être aguerri à l'exercice de l'écriture législative utilise des termes aussi peu précis que « détenus depuis longtemps » et « usage occasionnel », à moins qu'il ait appris en bon lobbyiste qu'il est utile d'utiliser des termes très vagues pour rendre inopérante l'application de la loi.

D'autant que cette ZFE, si on devait la comparer à un fromage, elle serait plutôt comme du gruyère, avec ses dérogations et exceptions, comme des trous, et pas comme du comté.

Nous sommes nous pour une ZPE une zone planification écologique, ou la question sociale n'est pas écarté afin que les plus pauvres ne soient pas à la fois les 1eres victimes du dérèglement climatique et ceux qui ne peuvent plus circuler faute de véhicules autorisé mais aussi surtout fat de solutions de report modal, et d'un réseau structurant avec des transports cadencés, avec amplitude et vitesse commercial avec des voies réservées.

Nous sommes pour la ZFE mais pas dans l'injustice territoriale et sociale.

Booster les aides aux plus démunis, et lançons d'urgence un nouveau PDU, en phasant le métro, ...
Le retard est grand alors agissez !